

nistré par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Désormais, le service de développement des pêcheries du ministère des Pêches et des Forêts étudiera les demandes. Les fonctionnaires du ministère décideront si la construction doit avoir lieu ou non, en se fondant sur leurs connaissances de la conception des navires de pêche modernes et des techniques les plus nouvelles pour la pêche.

Comme le savent les députés, nous appliquons dans les eaux de pêches canadiennes la limitation des permis. On tient compte, pour les prises autorisées, du volume de poisson d'une part, et d'une augmentation du revenu de nos pêcheurs, d'autre part. Lorsqu'il y a déjà trop de navires, on n'accordera pas l'aide demandée. Lorsqu'on crée de nouvelles espèces ou qu'on met au point de nouvelles méthodes de pêche susceptibles de donner vraiment de bons résultats, il y a de fortes chances que les demandes soient agréées.

Des termes démodés comme «navires de pêche en bois» et «navires de pêche en acier» disparaîtront du règlement. On ne fera, désormais, aucune distinction entre les matériaux de construction. La fibre de verre, l'aluminium et le béton ferreux y seront inclus de même que le bois et l'acier. Chaque nouveau navire recevra la même assistance financière au lieu des taux différents appliqués auparavant, surtout en fonction des dimensions.

Le nouveau taux d'aide sera de 35 p. 100 pour les navires de la catégorie de 45 à 75 pieds ainsi que pour les gros bateaux ayant plus de 75 pieds de long. Pour la catégorie des petits navires, le versement sera effectué directement aux propriétaires. Pour les plus gros, ou la catégorie dépassant 75 pieds, les versements seront effectués directement aux chantiers.

Les députés qui voudront poser des questions au gouvernement sur les aspects de ce programme concernant les pêches, devraient continuer de les adresser au ministre des Pêches et des Forêts. D'autre part, s'ils s'intéressent à la construction navale, ils devraient faire parvenir leurs requêtes au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Je m'attends que ce programme d'aide à la construction des navires de pêche, programme intégré et administré rigoureusement, coûtera cette année au trésor fédéral environ 5 millions de dollars. Les dépenses globales de nos deux ministères pour tous les navires de pêche de plus de 45 pieds de long pourront s'élever pendant une année entière à environ 10 millions de dollars.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, je parle d'une contribution fédérale à l'égard de la construction de navires pour la pêche com-

[L'hon. M. Davis.]

merciale de 10 millions de dollars par an. Compte tenu des prêts consentis par les offices provinciaux de prêts destinés aux pêcheurs et des investissements des particuliers et des sociétés, la contribution globale pourra atteindre 30 millions de dollars par an. Environ 3,000 Canadiens trouveront de l'emploi dans nos chantiers de construction navale. Un grand nombre d'autres en trouveront sur ces nouveaux navires et dans les usines de transformation du poisson dans les années 70.

En résumé, nous avons un nouveau programme d'aide à la construction des bateaux de pêche. Il va nous aider à nous doter d'une flottille moderne, permettant ainsi d'accroître le rendement dans les eaux poissonneuses où de nouvelles techniques de pêche peuvent être employées pour augmenter les revenus du pêcheur moyen. La construction navale se stabilisera et en outre nos pêches deviendront plus productives.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, de ce côté de la Chambre, nous accueillons avec joie la déclaration du ministre des Pêches et des Forêts au sujet du programme d'aide financière à la construction de nouveaux bateaux de pêche au Canada. Il a fallu bien du temps, mais mieux vaut tard que jamais.

Nous nous réjouissons d'apprendre qu'à partir de maintenant, toute demande d'aide pour la construction de nouveaux bateaux de plus de 45 pieds devra être soumise au service du développement des pêches qui étudiera chaque demande. Même si des pouvoirs considérables sont conférés à un seul ministre, cela éliminera un peu de la confusion qui existait dans l'industrie de la construction de navires du fait du partage des pouvoirs entre le ministre des Pêches et le ministre de l'Industrie et du Commerce dans le domaine de la construction navale.

Nous sommes aussi heureux de voir disparaître les injustices qui ont persisté de nombreuses années sous le gouvernement libéral à l'encontre des constructeurs de bateaux de pêche en bois. C'était une distinction injuste—et, au fil des ans, elle a compromis dans une large mesure la compétence technique dans le domaine de la construction navale. Espérons que cette aide n'arrivera pas trop tard! Les hommes qui travaillaient dans la construction de navires en bois ont été réduits à chercher d'autres emplois. Là, comme ailleurs, l'habileté technique se perd faute d'être pratiquée. Espérons que cette aide gouvernementale survenant à une heure aussi tardive, après que l'on s'est rendu compte des erreurs commises, arrivera encore à temps.